

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-30**

Nombre de conseillers

en exercice : **12**

présents : **11**

votants : **11**

OBJET :
TRAVAUX VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC

Date de convocation du Conseil : **03 avril 2024**

Affichée le : **03 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **11 avril 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie, Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. Le Maire rapporte & propose au Conseil Municipal les résultats de la commission « Voirie - Bâtiments » qui a eu lieu le lundi 08 avril 2024 concernant **L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE (bourg + hameaux).**

Un choix s'est fait pour les sites suivants afin de diminuer le coût de la consommation et le coût de l'entretien de l'éclairage, soit :

- **LE BOURG, ROUTÉ DEPARTEMENTALE**, il est proposé une installation de LED sur les candélabres existants (17 platines à 312,07 € H.T.), soit un devis de la société SIETEL d'un montant de 5.305,19 € H.T.
- **LES HAMEAUX** (les Voinauds, le Champs des chailles, les Amelins, les Fillolèles, les Pajots), il est proposé une installation de luminaires BI-Puissance avec coffret IP2X (36 luminaires à 324,54 € H.T.), soit un devis de la société SIETEL d'un montant de 11.683,44 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte et valide, à l'unanimité, le choix des travaux de la commission afin d'établir le budget primitif 2024
- autorise M. Le Maire à signer les devis d'un montant de 5.305,19 € H.T & de 11.683,44 € HT de la société SIETEL, d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.
- autorise M. Le Maire à accomplir toutes les actions nécessaires pour demander des subventions et à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le
ID : 033-213303746-20240411-202430TVXECLAIR-DE

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le 11 avril 2024

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance
Damien REREAU



Le Maire
Arnaud OVIDE

